|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | COMP-E-4 |
| Numéro de poste Sysper: | 297784 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Daniele CALISTI  1er trimestre 2023  1 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Nous sommes l’unité COMP/E4, responsable du contrôle des concentrations à la Direction E (Industries de base, secteur manufacturier et agriculture) de la DG Concurrence (‘DG COMP’). L’unité COMP/E4 est en charge du contrôle des concentrations dans les secteurs allant de l'exploitation minière aux industries de base (par exemple, l'acier), en passant par l’industrie manufacturière, l’aérospatiale et la défense, l'agriculture et l’agroalimentaire, les biens de consommation et le commerce de détail. Nous sommes une équipe dynamique composée de 24 rapporteurs chargés d’instruire les dossiers et de rédiger les décisions, de 4 assistants chargés du secrétariat et de l’organisation des dossiers, de 2 stagiaires et de 3 managers qui coordonnent le travail sur les dossiers.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Le travail de rapporteur consiste à examiner les concentrations relevant du Règlement sur les Concentrations dans les secteurs couverts par l’Unité COMP/E4. Les rapporteurs travaillent en équipes, composées d’au moins deux rapporteurs, un assistant et un manager. Les rapporteurs assurent l’analyse juridique et économique de l'impact des concentrations sur la structure concurrentielle du/des marché(s) concerné(s) dans l’EEE. Le travail de rapporteur inclut des réunions avec les parties à la concentration et leurs avocats, la compréhension du fonctionnement de la chaîne d’approvisionnement et de valeur des produits concernés par la concentration, l’examen des documents stratégiques internes des parties à la concentration, la réalisation d’enquêtes de marché au moyen de demandes d’informations, d’entretiens avec les clients, fournisseurs et concurrents des parties à la concentration, la coopération avec d’autres autorités de concurrence (par exemple, les États-Unis ou la Chine) ainsi que des échanges avec d’autres organes de régulation. Les rapporteurs doivent rédiger les projets de décision qui seront signés par la Commission, préparer les négociations avec les entreprises et s'assurer de l'application correcte des procédures. Outre leur travail au sein de l'Unité COMP/E4, les rapporteurs peuvent être appelés à travailler dans les équipes concentrations d'autres secteurs au sein du réseau de concentrations de la DG Concurrence, à rédiger des discours et des notes d'information et à participer à des groupes de travail inter-unités relatifs à des questions de politique et de législation.

Le travail de rapporteur est dynamique, varié et intéressant. Un rapporteur peut travailler sur 20 dossiers différents par an. Cela lui permet d'acquérir rapidement une expérience professionnelle significative en ce qui concerne les questions juridiques et économiques qui se posent dans le domaine du contrôle des concentrations. Dans l'exercice de leurs fonctions, les rapporteurs acquièrent également une connaissance approfondie des spécificités de nombreux secteurs de l’industrie. Enfin, ce travail leur donne l'occasion de rencontrer et de négocier avec des représentants d'entreprises souvent de haut niveau et avec leurs conseils juridiques et économiques.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un candidat ayant une formation en droit, en économie, en ingénierie et/ou en commerce ; une connaissance du droit et de l'économie du contrôle des concentrations est un atout. Le candidat doit connaître les principales applications utilisées dans un environnement de travail (traitement de texte, présentations, tableaux de données), avoir une bonne capacité d’analyse et de rédaction, un sens de l'initiative et de l’éthique de travail, ainsi qu'une capacité avérée à travailler en équipe. Une bonne maîtrise de l'anglais est essentielle ; la connaissance d'autres langues est un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)